

ARRETE PROVISOIRE

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Dimanche 25 octobre 2026 Cyclo cross

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et suivants, les articles 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de Police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R.411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu la demande de Monsieur RIBOULET, président de l'association Entente Cycliste Lagny-Plessis d'organiser un cyclo-cross,

Vu l'emprise et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du public,

Considérant qu'il appartient au Maire d'organiser le bon déroulement de la course sur le territoire communal, afin d'assurer la sécurité des coureurs et du public,

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prendra effet le dimanche 25 octobre 2026 de 09h00 à 19h00.

Article n°2 : Le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules, sauf secours et service public, place de l'église côté boulangerie et devant l'école primaire.

Article n°3 : Une déviation sera mise en place par l'organisateur.

Article n°4 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue par l'organisateur.

Article n°5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la loi.

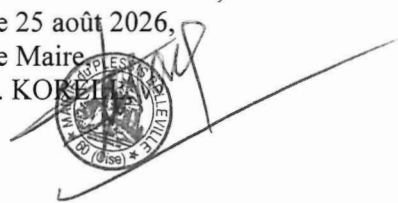
Article n°6 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°7 : Monsieur le chef de la Police de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le commandant de Gendarmerie et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°8 : Ampliation du présent arrêté est transmis à :

- Monsieur RIBOULET
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Nanteuil -le-Haudouin,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Le Plessis Belleville,

Le Plessis Belleville,
Le 25 août 2026,
Le Maire
C. KOREN



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
internet de la commune :
01/09/2026